

# GAZA : l'armée israélienne tue, l'inaction internationale aussi !

Face à la « marche du retour », action non-violente de la société civile palestinienne de Gaza, près de la barrière israélienne qui les enferme depuis 11ans, l'armée israélienne tire à balles réelles, tous les vendredis.

Morts par dizaines, blessés par milliers. Interdiction par Israël de soins aux blessés graves, donc nouveaux morts, amputations, séquelles irréversibles !

## Ses revendications :

- Fin du blocus terrestre, maritime et aérien, imposé illégalement. Il asphyxie la pêche, l'agriculture, toute l'économie.
- Droit au retour pour les réfugiés exigé par l'ONU en 1948, reconnu par Israël et répété par le Droit international. A Gaza, près de 70% des habitants sont réfugiés ou descendants de réfugiés.

## Stop à l'inertie de la France et de l'Union européenne !

- Exiger la suspension de l'Accord d'association conditionné par le respect des droits humains.
- Embargo sur tout matériel militaire vers Israël.

**4ème vendredi de rassemblement à Gaza aujourd'hui, notamment pour la libération de tous les prisonniers politiques palestiniens.**

## – « Il n'y a pas de justice sous occupation »

l'avocate de Ahed TAMIMI de Nabi Saleh

**Depuis 1967, 2 Palestiniens sur 5 sont passés par la case « prison ».**

**Mars 2018, plus de 6 000 prisonniers politiques palestiniens dont 62 femmes et des élus**  
458 sont emprisonnés à vie. 550 sont en « détention administrative » de 6 mois renouvelables sans limite de durée, sans connaître les raisons de leur arrestation, sans avocat

## Les enfants particulièrement ciblés

- En mars 2018, 356 enfants sont en prison ou en « détention administrative » Chaque année, en moyenne 700 enfants sont arrêtés, interrogés et détenus par l'armée israélienne et jugés par les tribunaux militaire
- A partir de 12 ans en Palestine, un enfant peut être condamné à une peine de prison ferme pour avoir jeté des cailloux.
- L'UNICEF qualifie les mauvais traitements subis par les enfants prisonniers de « *répandus, systématiques et institutionnalisés* ». Les autorités israéliennes violent les lois internationales ; en particulier la Convention internationale des Droits de l'Enfant de 1989.

## Que pouvons nous faire ?

- Signer la carte postale à E. Macron pour exiger la libération de Salah Hamouri, avocat franco-palestinien, en prison dans le Negev.
- Participer à la campagne de parrainage des prisonniers politiques palestiniens.
- Interpeller les élu.es pour qu'elles.ils s'engagent dans l'affirmation des Droits humains et politiques des Palestiniens .

Plateforme44 des ONG pour la Palestine 21 allée Baco Nantes Contact : [afpsnantes@wanadoo.fr](mailto:afpsnantes@wanadoo.fr)  
<https://www.facebook.com/AFPS44> - Publié par nos soins le 19 avril 2018 - Ne pas jeter sur la voie publique